

Mediacités mis en examen pour une enquête sur la radicalisation de deux fonctionnaires

Ce mercredi 9 octobre à 14 heures, le juge d'instruction Fabien Terrier a notifié au directeur de publication de Mediacités sa mise en examen pour diffamation à l'occasion d'un interrogatoire de première comparution dans son bureau du TGI de Toulouse.

Celle-ci est la conséquence d'une plainte déposée par deux surveillants de prison travaillant en région Occitanie. Dans l'article, nous révélions qu'ils étaient placés sous surveillance par la Direction Nationale de la Police Judiciaire en raison de soupçons de radicalisation islamiste à caractère terroriste.

Mediacités a jugé que cette information était d'intérêt public tout en prenant soin de ne pas mentionner l'identité des personnes afin de préserver la présomption d'innocence. Nous ne confondons pas le travail des journalistes avec celui des agents de renseignements. Cette prudence n'a pas empêché le dépôt de plainte et, de ce fait, notre mise en examen.

Quelle sera la suite de cette mise en examen pour notre journal ? Que risquons-nous ? Il sera fort intéressant de suivre les plaidoiries des avocats lorsque le procès se tiendra. Car si d'aventure Mediacités était condamné pour avoir diffamé dans cette affaire, la presse ne pourrait plus écrire grand-chose...

[Lire le récit de notre mise en examen](#)

À PROPOS DE MÉDIACITÉS

Mediacités est un site d'investigation lancé en décembre 2016 dans les métropoles de Lille, Lyon, Nantes et Toulouse. Indépendant et sans publicité, il se finance uniquement grâce aux contributions de ses 2 500 abonnés. Il a été cofondé par des anciens journalistes de L'Express, qui sont aujourd'hui majoritaires au capital de la société.

Contacts

Kevin Arquillo - 0611962670 / karquillo@mediacites.fr

Jacques Trentesaux - 0611962670 / jtrentesaux@mediacites.fr